

Motion à l'attention des Député-e-s du Finistère

Mesdames, Messieurs,
Les Député.e.s,

Depuis près de deux ans, nous vous écrivons et vous rencontrons régulièrement pour vous alerter sur la situation du secteur social et médico-social.

En effet, nous sommes confrontés à d'importantes difficultés de recrutement, celles-ci s'accroissant par de nombreux départs de professionnels vers d'autres structures de notre secteur d'activité mieux dotées financièrement, mais également, des changements d'orientations professionnelles.

Ces difficultés qui pèsent sur notre secteur sont le reflet d'un réel manque d'attractivité de nos métiers et remettent directement en cause la qualité de l'accompagnement que nous proposons aux personnes suivies par nos associations.

Plusieurs mesures ont été prises par le gouvernement. Cependant, à ce jour, une partie des professionnels de notre secteur demeurent exclus de toute forme de revalorisation salariale. Cette situation est d'autant plus incompréhensible et injuste que les métiers concernés sont bien souvent les plus faibles rémunérations de nos conventions collectives (ASI, Secrétaire, ...).

De plus, certains secteurs d'activité comme l'insertion ou la petite enfance sont également exclus des différentes dispositions salariales prises par le gouvernement.

Nous ne pouvons pas nous en satisfaire, d'autant plus que ces professionnels contribuent de la même manière à la continuité de nos missions d'intérêt général auprès des publics vulnérables. Cette situation est exacerbée par la très forte inflation qui touche notre économie et qui vient directement impacter le pouvoir d'achat des professionnels.

Jean-Christophe Combe, Ministre des Solidarités, de l'Autonomie et des Personnes handicapées a annoncé le 15 septembre une revalorisation de la valeur du point d'indice à hauteur de 3,5% dans notre secteur. Cette mesure va dans le bon sens, mais ne compense que partiellement la perte de pouvoir d'achat due à l'inflation.

De plus, là encore, nous craignons qu'une partie des professionnels, ne soient pas impactés par la revalorisation de la valeur du point. En effet, le décrochage salarial que nous constatons depuis plus de 20 ans dans notre secteur a placé toute une partie de nos grilles salariales sous le niveau du SMIC.

Ainsi, pour ces professionnels qui sont les moins bien rémunérés, la revalorisation issue de cette dernière mesure viendra en atténuation de l'indemnité différentielle qui permet de maintenir leur rémunération au niveau du SMIC.

Par ailleurs, les services à domicile sont particulièrement et gravement impactés par l'inflation exponentielle des prix des carburants. En effet, la structuration et tarification des services à domicile amène - *très majoritairement* - les services à imposer aux professionnels l'utilisation de leur véhicule personnel pour mener à bien les missions d'accompagnement auprès des personnes dépendantes. Or l'indemnité kilométrique de déplacement reste plafonnée et financée à 0,35 Euros/kilomètre depuis 2010.

Cette indemnité s'avère à présent très nettement insuffisante pour couvrir les coûts de carburant et d'entretien des véhicules des professionnels.

Ainsi, nous vous sollicitons, en raison de vos mandats auprès des finistériens, afin que vous puissiez porter, lors de l'examen du Projet de Loi de Financement de la Sécurité Sociale :

- La nécessaire généralisation des mesures de revalorisation salariales issues du Ségur à TOUS les professionnels du secteur social et médico-social.
- La revalorisation des salaires à hauteur des préconisations du Haut conseil en travail social et du Conseil économique social et environnemental.
- Des dotations complètes des organisations pour financer les dispositions issues du Ségur et de l'avenant 43 pour l'aide à domicile.
- Une compensation du surcoût lié à l'inflation des carburants pour les professionnels de l'aide à domicile.

Enfin, nous tenons à rappeler la nécessité de rendre ces dispositions opposables à nos financeurs, afin qu'ils en assurent la compensation intégrale. Les manques de financement sont importants à ce jour et mettent en difficulté nos associations.

Par cette motion, nous vous invitons, dans le cadre de votre travail parlementaire, à nous représenter, à persévérer au sein de vos groupes de travail à porter la voix de l'économie sociale et solidaire pour obtenir l'assurance de moyens à la hauteur des enjeux. Les citoyens de votre Territoire et des professionnels qui se mobilisent chaque jour auprès des personnes les plus vulnérables attendent un engagement fort et prégnant de votre part.

Cette motion sera remise à l'ensemble des député.e.s du Finistère